

examen de l'exonération des soins prévue à l'ALE de la liste des services professionnels couverts. L'Accord stipule que ces exonérations devront, avec d'autres, faire l'objet d'un examen avant le 31 décembre 1998 - et ce, par des personnes nommées par les trois gouvernements.

Ce qu'il importe de souligner, c'est que, d'ici 1998, plusieurs provinces cesseront de recevoir du financement fédéral en matière de santé, privant ainsi Ottawa de son seul moyen d'appliquer la *Loi canadienne sur la santé*. Il est donc probable qu'au cours des prochaines années un plus grand nombre de services actuellement dispensés par les régimes provinciaux d'assurance-maladie seront transférés au secteur privé.

Bref, en vertu de l'ALENA, au moment où le Canada franchira le seuil du prochain siècle, son système d'assurance-maladie public sera considérablement sous-financé, un plus grand des services qu'il dispense seront attribués par contrat et privatisés et une vaste gamme de services de soins de santé ne pourront plus être garantis que par l'entremise d'assureurs privés américains.

L'ALENA prévoit le transfert de milliards de dollars du régime d'assurance-santé aux multinationales de gestion d'hôpitaux, aux sociétés pharmaceutiques, aux compagnies d'assurance privées et aux fabricants de produits biomédicaux.

Telle est la vision du gouvernement Mulroney et du monde des affaires. Mais ce n'est pas celle de la vaste majorité de Canadiens.

Pour que notre point de vue l'emporte, nous devons procéder en trois étapes.

Premièrement, il faut empêcher la ratification de l'ALENA.

Deuxièmement, il faut abroger l'ALE.

Et troisièmement, nous devons restructurer notre régime d'assurance-santé, le financer adéquatement et l'administrer avec rigueur sur la base de ses cinq principes fondamentaux.

Il ne fait aucun doute que la lutte pour conserver notre régime d'assurance-santé et la lutte contre l'ALE et l'ALENA ne font qu'une. Nous ne pouvons réussir l'une que si nous réussissons l'autre.